

Bulletin à renvoyer à :

Mairie de Saint Martin de Saint Maixent

➤ Le jeune Bénéficiaire

Nom

Prénom

Date de naissance /...../.....

➤ Responsable légal du jeune bénéficiaire

Nom.....

Prénom.....

Lien de parenté avec le jeune
bénéficiaire.....

Adresse complète

.....
.....

N° de téléphone.....

N° de portable.....

Atteste que sa fille ou son fils dont le
nom précède a pris une adhésion auprès
de l'association, ou une licence sportive
auprès du club cité ci-après

Signature

➤ Renseignement concernant le club sportif ou l'association culturelle

Nom de l'association ou du club

.....
.....
.....

Fédération, comité de rattachement

.....
.....
.....

N° d'agrément.....

N° téléphone.....

Certifie que Mme, M

a pris une adhésion ou licence pour la
discipline.....

Coût de l'adhésion ou licence (hors frais
annexe)

Date.....

Signature et cachet



**Aide 2023
au sport et à la culture
pour les jeunes
de 6 à 18 ans**



Aide aux activités culturelles ou sportives

La municipalité de Saint Martin de Saint Maixent se propose d'apporter une aide financière aux jeunes habitant la commune, pratiquant une activité sportive ou culturelle.

Bénéficiaires

Les jeunes ayant de 6 à 18 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, domiciliés sur la commune.

Conditions d'attribution

Personne adhérent pour l'année 2023/2024 à une association de la commune de Saint Martin de Saint Maixent ou de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, sauf si l'activité n'est pas présente sur le Territoire.

Une aide par jeune

Forfait de 15€

Pièces justificatives à fournir :

Copie de la pièce d'identité ou du livret de famille du jeune bénéficiaire

Justificatif du domicile du responsable légal du jeune bénéficiaire datant de moins de 3 mois

Copie de la licence ou de l'adhésion du jeune à un club sportif ou association culturelle

Le dossier complet devra être adressé avant le :

30 novembre 2023

**à la Mairie de St Martin de St Maixent,
2 rue des écoles,
79400 St Martin de St Maixent**

Mot du maire :

La dynamique de St Martin de St Maixent passe aussi par l'activité sportive et culturelle.

Le conseil municipal souhaite favoriser la jeunesse en soutenant les activités avec une aide de 15 euros pour chaque enfant de 6 à 18 ans.

Encourager la pratique d'activité dès le jeune âge offre la possibilité de lutter contre les exclusions, l'isolement ou le manque de confiance en soi.

Elle permet aussi d'aller vers sa propre identité, sa personnalité et révèle nos talents de demain.

« Croyez en vos rêves et ils se réaliseront peut-être. Croyez en vous et ils se réaliseront sûrement. »

Martin Luther King.

Madame Angélique CAMARA